



Dossier pédagogique

RÉALISÉ PAR INFOR JEUNES ESEM

Destiné aux enseignants et animateurs de jeunes dès 15 ans

YEARS and YEARS



QUAND LA FICTION DEVIENT...
... LANCEUSE D'ALERTE



Une série de **RUSSEL T DAVIES**

Introduction

YEARS AND YEARS – UNE FICTION DYSTOPIQUE

Comment sera notre monde dans 5, 10, 15, 20 ans ? Quelles sont les crises que nous devons traverser ?

La minisérie britannique « Years and Years » sortie en 2019 nous propose une projection de ce que pourrait être notre monde de demain... Elle nous raconte un avenir stressant dans lequel nous devons faire face à des crises financières, à des guerres et des attentats, au développement technologique, au changement climatique et au populisme qui vient ronger la démocratie... Mais s'agit-il seulement de sujets futuristes ou ces thématiques sont-elles déjà bien présentes aujourd'hui ?

OBJECTIFS DU DOSSIER

Ce dossier pédagogique a pour but d'accompagner les jeunes dans la découverte de la série mais surtout dans l'analyse de celle-ci. Ainsi, différentes thématiques abordées par la série sont travaillées et contextualisées : interculturalité, crise démocratique, crise économique, crise climatique et transidentité. L'animateur/professeur pourra puiser dans ce dossier pédagogique différentes informations et réflexions à proposer aux jeunes.

PUBLIC CONCERNÉ

Compte tenu des sujets abordés par la série, le dossier pédagogique a été créé pour des jeunes âgés de 14 ans et plus.

MATÉRIEL

Le DVD de la série

Table des matières

1. ANALYSES

Interculturalité	4
<i>Sous concepts : migration - politique d'immigration - demande d'asile - xénophobie - suprématisme - racisme - génocide et Brexit</i>	
Crise démocratique	12
<i>Sous concepts : démocratie - totalitarisme - démagogie - populisme - conspirationnisme</i>	
Crise économique	18
<i>Sous concepts : marché financier - agence de notation - argent virtuel - crise bancaire - uberisation - automatisation du travail</i>	
Crise climatique	23
<i>Concepts sous-jacents : biodiversité terrestre - perturbation du cycle de l'eau - montée des eaux - fonte des calottes glaciaires - épidémies.</i>	
Transidentité	27
<i>Concepts sous-jacents : transgenre - transhumanisme - Transsexuel - Travesti</i>	
Fiche récap : Nouvelles technologies	31

2. RESSOURCES PÉDAGOGIQUES

Animations proposées par Infor Jeunes ESEM

La Mallette pédagogique du CNCD 11 11 11

Le passeport des droits humains d'amnesty international



Interculturalité

Concepts sous-jacents : migration - politique d'immigration - demande d'asile - xénophobie - suprématisme - racisme - génocide et Brexit

DÉFINITION DES CONCEPTS DÉVELOPPÉS

INTERCULTURALITÉ

"Ce qui rentre en contact ce ne sont pas des cultures ou des identités nationales mais bien des personnes" (Lipiansky, 1987)

Il y a **interculturalité** lorsqu'il y a interaction entre des individus porteurs de cultures différentes. La culture est un concept qui évolue notamment au contact d'autres cultures en intégrant des éléments nouveaux (le phénomène de migration est l'une de ces occasions de contact entre cultures). La rencontre interculturelle est la synthèse de différences culturelles, une création nouvelle qui existe grâce à la reconnaissance et au respect de l'altérité de chacun.

Il est important de signaler qu'une **rencontre interculturelle** se joue sur **deux niveaux**. Dans un premier temps, au **niveau interpersonnel** où sont mises en jeu les identités des personnes, leurs personnalités et leurs caractéristiques propres. Dans un second temps, au **niveau interculturel** qui est influencé par les différents cadres de références des personnes en interaction.

Le **cadre de référence** est le système des opinions, des idées, du savoir et aussi celui des normes et des valeurs par rapport auquel s'organise et prend sens ce que l'émetteur a à dire au récepteur (Cohen-Emerique, 2011).

De plus, il existe plusieurs couches de culture :

- Les « **macro-cultures** » des grandes aires culturelles telles que la culture occidentale, orientale, la culture judéo-chrétienne ou arabo-musulmane.
- Les « **micro-cultures** » ou des sous-ensembles de cultures telles que les cultures liées à la classe d'âge, au genre, à la classe sociale, à la ville, à la campagne, à la famille.

MIGRATION

Qu'ils soient motivés par la découverte, par la recherche d'une vie meilleure ou le résultat de rapports de force, les mouvements migratoires ont existé de tout temps. Leur rôle essentiel dans le monde et les nouvelles réalités nous placent devant des défis nécessitant des mesures adaptées au niveau national et international dans le respect des droits humains.

Migrer signifie soit quitter un pays pour s'établir dans un autre, soit se déplacer dans un pays entre deux lieux situés sur son territoire.

Le droit international reconnaît à chacun le droit de quitter tout pays, mais ce droit au départ ne s'accompagne d'aucun droit d'entrer sur le territoire d'un État autre que l'État d'origine.

Le **statut de réfugié** est réglementé par la Convention de Genève de 1951, signée par la majorité des pays du monde, qui considère un réfugié comme une personne qui a fui son pays craignant avec raison d'être persécutée du fait de sa race, de sa religion, de sa nationalité, de son appartenance à un certain groupe social ou de ses opinions politiques, et qui ne peut ou, du fait de cette crainte, ne veut se réclamer de la protection de ce pays (article premier).

La **demande d'asile** permet d'obtenir le statut de réfugié. En quête de protection internationale, la personne arrivant dans un pays doit faire cette demande pour y accéder. Durant la procédure d'examen de son dossier, elle ne peut être renvoyée de force dans son pays. D'autres personnes

n'obtenant pas ce statut doivent également être protégées car il y a de sérieux motifs de penser qu'en cas de renvoi de leur pays d'origine, elles risquent de subir des atteintes graves comme la peine de mort, la torture ou la violence dans le cadre d'un conflit armé. On parle alors de la protection subsidiaire induite par le principe fondamental de non-refoulement qui ne peut faire l'objet d'aucune exception.

XÉNOPHOBIE, DISCRIMINATION, RACISME ET GÉNOCIDE

Alors que la **xénophobie** désigne étymologiquement la peur de l'étranger, si l'on actualise cette définition, il serait plus juste de parler d'**hostilité à l'égard de l'étranger**.

L'étranger pouvant être défini selon son genre (on parle alors de sexisme), son orientation sexuelle (homophobie...), sa religion (islamophobie...) ou d'autres critères. Le racisme peut être vu comme une branche de la xénophobie, l'étranger l'étant par ses origines géographiques.

Cependant, le terme « **racisme** » est également plus largement employé pour parler de mécanisme de domination, voire d'exploitation d'un groupe par un autre, provoquant attitudes d'hostilité, de mépris et discriminations.

Le cadre légal belge énonce, dans le texte de loi visant à lutter contre les discriminations, cette définition :

Un acte discriminatoire direct se produit lorsque, sur la base de l'un des critères protégés, une personne est traitée de manière moins favorable qu'une autre personne ne l'est, ne l'a été ou ne le serait dans une situation comparable.

Ce que la loi entend par « critères protégés » : « l'âge, l'orientation sexuelle, l'état civil, la naissance, la fortune, la conviction religieuse ou philosophique, la conviction politique, la conviction syndicale, la langue, l'état de santé actuel ou futur, un handicap, une caractéristique physique ou génétique, l'origine sociale ».

Le **suprémacisme** est une idéologie de supériorité et de domination qui affirme qu'une certaine catégorie de personnes est supérieure aux autres et doit les dominer ou les asservir et est en droit de le faire. La classe de gens supposée supérieure peut être définie par une race, un sexe, une classe, une civilisation, une culture, une langue, une religion ou autre système de croyance... Le suprémacisme se traduit ainsi dans la pratique par l'imposition d'une élite, d'une classe gouvernante et privilégiée par rapport à d'autres milieux ou communautés qui sont discriminées légalement ou factuellement.

Un **génocide** est un crime contre l'humanité tendant à la destruction totale ou partielle d'un groupe national, ethnique, racial ou religieux ; sont qualifiés de génocide les atteintes volontaires à la vie, à l'intégrité physique ou psychique, la soumission à des conditions d'existence mettant en péril la vie du groupe, les entraves aux naissances et les transferts forcés d'enfants qui visent à un tel but.



ANALYSE D'EXTRAITS DE LA SÉRIE

E1 : 19'42

E2 : 8'5

Un couple interculturel

Analyse :

La rencontre de Viktor et de Daniel témoigne d'une rencontre interculturelle. A l'écran, on ne voit pas de choc culturel et la relation interculturelle met surtout en avant le niveau interpersonnel des protagonistes tombant amoureux l'un de l'autre. En effet, Viktor, un demandeur d'asile Ukrainien, parle peu de ses « cadres de références culturels » mis à part le fait que ses parents chrétiens puissent penser que c'était de leur devoir de dénoncer leur fils homosexuel auprès des autorités (pourtant hostiles envers cette communauté). Viktor est très vite intégré et aimé dans la famille Lyons.

TOUT AU LONG DE LA SÉRIE

Des micro-cultures

Analyse :

Dans la famille Lyons, plusieurs micro-cultures cohabitent et apprennent à vivre ensemble de façon harmonieuse. A la fois en termes d'âge, de classe sociale mais également en termes d'idéologies politiques entre autres.

Rosie - milieu plutôt défavorisé, mère célibataire qui vit en HLM.

Daniel - employé municipal

Stephen - travaille dans la finance et est propriétaire d'une maison à Londres

Edith militante humaniste à travers le monde sans revenu fixe.

La grand-mère - retraitée qui vit dans une grande maison à la campagne qu'elle peine à rénover.

Bethany - jeune adolescente transhumaine ayant grandi dans et avec la technologie.



Brexit, repli identitaire et suprématie britannique

Analyse :

La série nous propose une fiction dystopique d'une Angleterre post-Brexit et nous fait voir, tout au long des épisodes, à quel point la société britannique est en plein repli identitaire propice aux idéologies nationalistes. Cette tendance s'observera également dans d'autres pays comme la Grèce (Grexit), l'Espagne, ... (E4 - 3'45-6'30) (pour aller plus loin voir analyse « Crise démocratique page 5). La fermeture des frontières, ce désamour de l'Union Européenne (E2-20'15 « On est américain, on n'est clairement pas Européen ») et le détricotage des relations internationales mettent à mal le vivre ensemble et les relations interculturelles et favorisent le culte de la suprématie britannique du « Nous d'abord ».

E1 - 17'50

Racisme

Analyse :

Lors d'une visite par une employée du district de Blackpool, Daniel est chargé de lui présenter l'organisation du camp. Cette employée exprime clairement son hostilité envers les migrants « J'essaie de les arrêter. On ne veut pas les voir, c'est un épouvantable cauchemar. J'ai voté pour le Brexit moi ! », « On ne met pas de la vodka dans la crème anglaise ».

AU FUR ET À MESURE DES ÉPISODES

Politique migratoire britannique - du racisme au génocide

« la Politique de la mort »

En Ukraine l'armée a pris le contrôle du gouvernement et a demandé à l'armée russe d'entrer dans Kiev pour maintenir l'ordre. Par la suite, on comprend que les Ukrainiens ont voté à 97% pour la citoyenneté russe (sous-entendu votes truqués) et dont les 3 autres % sont identifiés et « relogés ailleurs » par la Russie (procédure considérée comme une « épuration »). Cette guerre civile va entraîner des milliers de migrants à venir chercher refuge sur le territoire britannique (E1 - 11'30 et 19')

Analyse :

Daniel travaille à l'installation d'urgence des migrants ukrainiens dans une « petite ville » de containers isolée sous un pont. Au fur et à mesure des épisodes, plusieurs informations nous sont données sur la politique migratoire britannique :

- E2- 8' : L'accueil des demandeurs d'asile est privatisé et devient un business qui rapporte même à des personnes du monde politique - Vivienne Rook
- E2 - 15'30 : les demandeurs d'asile n'ont pas le droit de travailler ce qui les pousse à devoir travailler illégalement et risquer de mettre en péril leur demande d'asile.
- E2 - 27' : Viktor reçoit par SMS son ordre de quitter le territoire = déshumanisation, violence administrative.
- E2- 30' : Le délai pour faire appel contre une expulsion est plus long que le délai d'expulsion lui-même ce qui empêche toute possibilité de défense des droits.
- E5 - 23'10 : L'aide juridique est complètement supprimée ce qui demande aux demandeurs d'asile de défendre leur dossier par eux-mêmes.
- E5 - 49' : les rumeurs se confirment, « les camps Autrefois » existent bel et bien et déportent les demandeurs d'asile vers des anciennes bases militaires

où ils seront séquestrés et voués à mourir (maladies, mauvais traitements...).

On peut parler ici d'une destruction méthodique de toutes les personnes migrantes, autrement dit, d'un génocide.

→ suite de l'analyse dans la partie «Crise démocratique » page 5.

La politique migratoire est de plus en plus stricte, opaque, inhumaine et poursuit un seul et même but : dans un premier temps empêcher les personnes étrangères d'accéder au statut de réfugié et aux droits qu'il induit (accès au marché du travail, à la sécurité sociale, droit de vote au niveau communal). Par la suite leur gestion de la crise migratoire s'apparentera au génocide.

E1 - 22'25

E3 - 5'2

L'homosexualité : cause de migration

Analyse :

E1 - 22'25 : Viktor témoigne d'une des causes l'ayant poussé à demander l'asile en Angleterre: l'Ukraine suit maintenant les lois Russes qui interdisent l'homosexualité. Après s'être fait dénoncer par ses parents puis s'être fait torturer, Viktor décide de partir.

E3- 5'2 : De retour en Ukraine, Viktor fuit juste à temps son appartement avant que la police entre et fouille ses affaires. On voit alors le danger qui guette la communauté gay.

E4 :4' - E4 :19' - E4 :32' - E4 :38' - E4 :45'42

Parcours migratoire

Dans la série, Viktor vivra deux parcours migratoires : un premier de l'Ukraine à l'Angleterre (que nous ne verrons pas) et le deuxième, après avoir rencontré Daniel, d'Ukraine en Angleterre par l'Espagne et la France.

Durant ce deuxième essai, en 2027, après avoir fui l'Ukraine, Viktor se réfugie en Espagne où il espère obtenir le statut de réfugié. La révolution espagnole et la prise du pouvoir du parti d'extrême gauche met fin à cet espoir. Daniel décide alors de faire entrer Viktor illégalement en Angleterre et pour cela vide son compte épargne (15.240euros). Après l'échec de leur premier plan (se cacher dans la soute à bagage d'un autocar), ils décident d'aller à Calais à la recherche d'un faux passeport et d'un scan de l'haleine (nouveau moyen d'identification), là-bas un passeur les escroquera de 2400euros et volera le passeport de Daniel. Leur dernier recours est de passer tous les deux par la Manche. Pour 6000 euros, des passeurs les font monter avec d'autres migrants dans un bateau bondé. Le bateau fera naufrage, plusieurs personnes seront noyées, dont Daniel. Viktor survivra.

Analyse :

Le parcours d'une personne migrante est souvent long et fastidieux. Les tentatives sont nombreuses et beaucoup d'épreuves entre le départ et l'éventuel acquisition du statut de réfugié marquent ces personnes.

Parce que les routes migratoires sont clandestines, celles-ci sont en proie aux crimes et au non-droit. Le trafic d'humain est très lucratif et souvent sans scrupule sans compter le viol, le vol et les multiples violences.

Parmi les nombreux migrants qui empruntent la route périlleuse passant par la Libye, un certain nombre se trouvent réduits en esclavage par leurs passeurs. Alors que ces pratiques sont dénoncées depuis des années, l'Union Européenne continue à financer les garde-côtes libyens.

PISTES DE RÉFLEXION

BREXIT

Royaume-Uni : À l'occasion du référendum du 23 juin 2016, la population britannique a voté en faveur d'une sortie du Royaume-Uni de l'Union européenne à hauteur de 51,9 %. Le droit de l'Union européenne a cessé de s'appliquer au Royaume-Uni le 31 décembre 2020 à minuit. La libre circulation des personnes n'est plus applicable. L'intégralité des contrôles migratoires ont été rétablis à destination et en provenance du Royaume-Uni.

HOMOSEXUALITÉ

2021 : 69 États dans le monde répriment l'homosexualité dont la Russie où le mariage homosexuel n'est pas autorisé et dont « la propagande » est qualifiée de crime selon une loi fédérale ratifiée par Vladimir Poutine en 2013.

Belgique - Mars 2021 : Un homme est mortellement agressé très probablement pour son homosexualité.

MIGRATION

Belgique - Le procès de la solidarité (en appel - mars 2021) - Procès des hébergeurs de migrants poursuivis pour être « complices » de trafic d'êtres humains. Ce procès inculpe aussi des migrants pour trafic d'êtres humains. **En 2018, le tribunal correctionnel avait acquitté les quatre hébergeurs** estimant qu'ils n'avaient commis aucun acte délictueux. En effet, en Belgique l'aide aux migrants n'est pas considérée comme un crime car ce soutien est considéré comme une aide humanitaire. Les sept migrants ont quant à eux été condamnés à des peines allant de 12 à 40 mois de prison. **En mars 2021, le parquet de Bruxelles a fait appel de tous les jugements.** Rappelons ici qu'en vertu de la déclaration universelle des droits humains, migrer est un droit. Que reflète ce procès quant à la perception de la migration ? Quel message fait-il passer aux citoyens vis-à-vis des personnes migrantes ? Que cela raconte-t-il de nos rapports avec les personnes d'origines étrangères ? Pourquoi ne pas offrir aux migrants des voies légales de migration (vers le Royaume Uni, par exemple) et ainsi mettre à mal le trafic d'êtres humains ?

Dans la série, une politique austère à l'immigration est année après année pérennisée et acceptée par la population alors qu'elle viole les Droits Humains. Cette politique va jusqu'au génocide des migrants. Quels enseignements pouvons-nous en tirer ? Quels parallèles pouvons-nous faire avec la situation actuelle (Belge, Européenne...)?

PARCOURS MIGRATOIRE

Méditerranée - Du premier janvier 2014 jusqu'à la fin de l'année 2020, l'OIM (Organisation internationale pour les migrations) a comptabilisé 40 000 personnes mortes ou portées disparues au cours de leur migration à travers le Monde (dont au moins 2 300 enfants). Parmi eux, plus de la moitié ont péri noyés en Méditerranée, ce qui en fait, et de loin, la frontière migratoire la plus mortifère au monde.

Union Européenne - En 2016, un accord migratoire controversé a été signé entre l'Union européenne et la Turquie. Les 27 mettaient sur la table 3 milliards d'euros, ils doubleront cette somme un peu plus tard, en échange de quoi, le président turc Recep Tayyip Erdogan fermait ses frontières aux réfugiés qui espéraient rejoindre l'Europe. Mais cet accord a un prix, un prix politique. Car désormais les Européens sont dépendants de Recep Tayyip Erdogan, un président turc qui pourrait à tout moment rouvrir ses frontières. Il l'a d'ailleurs fait en février et mars 2020. Malgré tout, les Européens ont passé un accord comparable avec la Libye. Si ces accords ont freiné les flux migratoires, ils n'ont pas tout réglé.

Car les migrants qui arrivent malgré tout sur les îles grecques depuis 5 ans y vivent dans des

conditions dénoncées par les organisations humanitaires. Et s'y retrouvent souvent bloqués faute de solidarité européenne.

Car la crise migratoire de 2015 était en réalité une crise de l'asile. Et cette crise-là n'a pas été réglée. Les Etats européens sont toujours incapables aujourd'hui de se partager la prise en charge des demandeurs d'asile qui arrivent en Grèce, mais aussi en Italie en Espagne, sans oublier les îles espagnoles des Canaries. Extrait de l'article « Cinq ans après l'accord avec la Turquie, l'Europe peine à accueillir les réfugiés »¹

A votre avis, pourquoi les scénaristes ont-ils décidé de faire mourir Daniel et non Viktor ? La mort de Daniel est-elle plus choquante que si ça avait été Viktor qui s'était noyé ? Qu'est-ce qu'elle raconte de notre façon de lire les événements en Méditerranée ?

Qu'en est-il de la solidarité Européenne actuelle et de celle présentée dans la série ? Les camps de migrants en Turquie, Grèce, Italie, Espagne sont-ils des camps « Autrefois », de concentration ? En quoi sont-ils semblables ?

De façon générale, cette fiction dystopique nous permet de questionner notre société actuelle. Que raconte-t-elle de nos rapports à l'Autre étranger et du climat actuel ? Quel discours ambiant y a-t-il en Europe vis-à-vis du phénomène de migration ? Que raconte-t-elle de notre société ?

Au bout du compte, que nous apporte l'Union Européenne en termes de liberté et de droits ?

DROITS HUMAINS IMPACTÉS

Article 5

Nul ne sera soumis à la torture, ni à des peines ou traitements cruels, inhumains ou dégradants.

Article 7

Tous sont égaux devant la loi et ont droit sans distinction à une égale protection de la loi. Tous ont droit à une protection égale contre toute discrimination qui violerait la présente Déclaration et contre toute provocation à une telle discrimination.

Article 9

Nul ne peut être arbitrairement arrêté, détenu ou exilé.

Article 13

1. Toute personne a le droit de circuler librement et de choisir sa résidence à l'intérieur d'un État.
2. Toute personne a le droit de quitter tout pays, y compris le sien, et de revenir dans son pays.

Article 17

1. Toute personne, aussi bien seule qu'en collectivité, a droit à la propriété.
2. Nul ne peut être arbitrairement privé de sa propriété.

A leur arrivée sur le site, on saisit tous les biens personnels des personnes migrantes pour qu'elles ne gardent que leurs vêtements et le strict nécessaire (17'50) - Que considèrent-ils comme nécessaire ? Qu'en est-il du Droit de Propriété ?

1 https://www.rtb.be/info/monde/detail_cinq-ans-apres-l-accord-avec-la-turquie-l-europe-peine-a-accueillir-les-refugiés?id=10719909



Notre dossier pédagogique est **gratuitement accessible dans son intégralité** sur demande par mail à : animations@inforjeunessem.be

Ce dossier pédagogique est un **support théorique** à notre animation. Il apporte des analyses et **extraits supplémentaires** à ceux prévus pour l'animation initiale afin de l'adapter aux différentes approches souhaitées.

Nous proposons une animation pour les groupes de jeunes dès 15 ans.

Pour toute demande d'animation hors de notre terrain d'action, le nécessaire pour sa réalisation peut vous être envoyé.

Pour plus d'informations :

animations@inforjeunessem.be

060 34 67 55